

REÇU 16 JUIN 2009

Direction
départementale
de l'Équipement
et de l'Agriculture
Finistère

Quimper, le 11 juin 2009

Le directeur départemental de l'Équipement et de
l'Agriculture

à

Monsieur le Maire
Mairie
29690 Brennilis

Service
Eau, Nature, Forêt
Pôle Police de l'eau

Objet : Conformité du système de collecte et de traitement des eaux usées au titre de l'année
2008

Dossier suivi par : Dossier suivi par : Yves LE CALONNEC
Tél. : 02 98 76 59 56 – fax : 02 98 76 59 77
Mél : yves.le-calonnec@agriculture.gouv.fr

Monsieur le Maire

L'arrêté interministériel du 22 juin 2007 fixe les prescriptions techniques minimales applicables à la collecte, au transport, au traitement des eaux usées et à la surveillance du système d'assainissement. Cet arrêté, pris en application de la directive européenne n° 91/271/CEE du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux usées urbaines résiduaires, indique que le service chargé de la police de l'eau informe chaque année les collectivités compétentes, l'exploitant et l'agence de l'eau, de la situation de conformité ou de non-conformité des systèmes d'assainissement qui les concernent.

La conformité des performances du système de collecte et de la station d'épuration est établie

- d'une part, au regard des exigences minimales de la directive européenne et de son texte d'application,
- d'autre part, au regard des exigences complémentaires définies par arrêté préfectoral pour assurer le respect des objectifs de qualité des eaux réceptrices.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous informer de l'état de conformité du système d'assainissement de BRENNILIS au regard de la réglementation en vigueur

- conformité à la directive européenne : **oui**
- conformité à la réglementation nationale et préfectorale : pour ce qui concerne la performance du traitement : **non**

- Motifs :

> dépassement des normes en azote ammoniacal (NH₄) et phosphore total

Il vous appartient de prendre toute disposition pour remédier à cette situation irrégulière et de m'en tenir informé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Accueil physique :
2 rue de Kérivoal- Quimper
adresse :
2Bd du Finistère – 29325 Quimper cedex
téléphone : 0298765200
télécopie : 0298765900

Copie :
- Régie communale
- Agence de l'eau
- SATEA

Po/Le directeur départemental
de l'équipement et de l'agriculture,
Le chef du pôle police de l'eau



Patrick LE FLOCH